

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

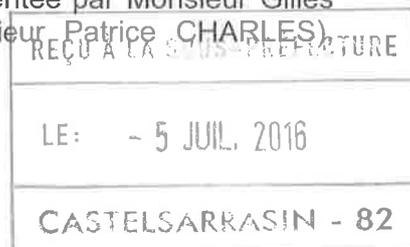
M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIT EXCUSE :**

M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

**ETAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**



Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

03 – 30 Juin 2016

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**

Rapporteur : Mme ROLLET.

**Vu** l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la composition de la commission habilitée à ouvrir les plis et à formuler un avis sur les candidatures et les offres remises par les entreprises concurrentes à la passation d'un contrat de délégation de service public local.

**Vu** l'article D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article la délibération n°02 du 26 mai 2016 du Conseil Municipal, fixant les conditions de dépôts de listes,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics en renouvelant l'intégralité de celle-ci,

Outre Monsieur le Maire, Président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.

**Considérant** le dépôt de la liste, dans les délais impartis :

Membres titulaires :

- Colette ROLLET
- Christine HEMERY
- Pierre FONTANIE
- Michèle AJELLO DUGUE
- Pierrette ESQUIEU

Membres suppléants :

- Laurent TAMIETTI
- Maurice ANDRAL
- Eliette DELMAS
- Gérard CAYLA
- Michel CASSIGNOL

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégations de Services Publics, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) :  $26/5 = 5.2$

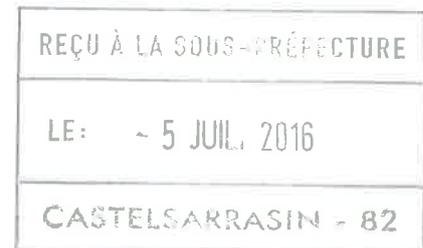
	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Colette ROLLET	26	5	0	5

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants :

- Madame Colette ROLLET
- Madame Christine HEMERY
- Monsieur Pierre FONTANIE
- Madame Michèle AJELLO DUGUE
- Madame Pierrette ESQUIEU

**PROCLAME** élus les membres suppléants suivants :

- Monsieur Laurent TAMIETTI
- Monsieur Maurice ANDRAL
- Madame Eliette DELMAS
- Monsieur Gérard CAYLA
- Monsieur Michel CASSIGNOL



Pour copie conforme  
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :